



Conseil économique et social

Distr. générale
8 juin 2012
Français
Original : anglais

Session de fond de 2012

New York, 2-27 juillet 2012

Point 12 de l'ordre du jour provisoire*

Organisations non gouvernementales

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2012

(New York, 21-30 mai et 8 juin 2012)

Résumé

À la reprise de sa session de 2012, qu'il a tenue du 21 au 30 mai et le 8 juin 2012, le Comité chargé des organisations non gouvernementales était saisi de 281 demandes d'admission au statut consultatif, y compris celles dont il avait différé l'examen à des sessions antérieures. Sur ce nombre, le Comité a recommandé d'octroyer le statut consultatif à 129 organisations non gouvernementales, a renvoyé, pour complément d'examen, 130 demandes à sa session ordinaire de 2013 et a clos l'examen de la demande de 22 organisations qui n'avaient pas répondu aux questions qui leur avaient été posées en dépit de trois rappels effectués au cours de deux sessions consécutives. Le Comité était par ailleurs saisi de cinq demandes de reclassement : il a recommandé le reclassement d'une d'entre elles. Il a pris acte de sept demandes de changement de dénomination. Il était également saisi de 172 rapports quadriennaux et a pris note de 151 d'entre eux. Le Comité a entendu les représentants de 6 des 54 organisations non gouvernementales qui assistaient à la session.

Le présent rapport contient huit projets de décision concernant des questions sur lesquelles le Conseil économique et social est appelé à se prononcer.

Aux termes du projet de décision I, le Conseil déciderait :

- a) D'accorder le statut consultatif à 129 organisations non gouvernementales;
- b) De procéder au reclassement d'une organisation non gouvernementale;

* E/2012/100.



c) De noter que le Comité a décidé de prendre acte du changement de dénomination de sept organisations non gouvernementales;

d) De noter que le Comité a pris acte des rapports quadriennaux de 151 organisations non gouvernementales, à savoir des rapports nouveaux et des rapports dont l'examen avait été reporté;

e) De clore, sous réserve du droit de renouveler la demande, l'examen des demandes d'admission au statut consultatif présentées par 22 organisations non gouvernementales qui n'avaient pas répondu aux questions qui leur avaient été posées en dépit de trois rappels effectués au cours de deux sessions consécutives.

Aux termes du projet de décision II, le Conseil déciderait de retirer le statut consultatif à l'organisation non gouvernementale Interfaith International.

Aux termes du projet de décision III, le Conseil déciderait de suspendre pour une durée d'un an le statut consultatif de 202 organisations qui n'ont pas présenté leurs rapports quadriennaux.

Aux termes du projet de décision IV, le Conseil déciderait de réadmettre au statut consultatif 27 organisations qui ont présenté leurs rapports quadriennaux restés jusque-là en souffrance.

Aux termes du projet de décision V, le Conseil déciderait de retirer leur statut consultatif à 75 organisations qui n'ont toujours pas présenté leurs rapports quadriennaux en souffrance.

Aux termes du projet de décision VI, le Conseil déciderait de prendre note de la demande de retrait du statut consultatif présentée par deux organisations non gouvernementales.

Aux termes du projet de décision VII, le Conseil approuverait l'ordre du jour provisoire de la session de 2013 du Comité.

Aux termes du projet de décision VIII, le Conseil prendrait note du présent rapport.

En prenant note du présent rapport, le Conseil prend acte de la déclaration du Président du Comité concernant le rétablissement du statut de l'organisation non gouvernementale dénommée « Centre Europe-tiers monde ».

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	5
Projets de décision soumis au Conseil pour adoption	5
Projet de décision I	
Demandes d'admission au statut consultatif et de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales	5
Projet de décision II	
Retrait du statut consultatif de l'Organisation non gouvernementale Interfaith International	15
Projet de décision III	
Suspension du statut consultatif des organisations non gouvernementales dont les rapports quadriennaux sont en souffrance, en application de la résolution 2008/4 du Conseil	15
Projet de décision IV	
Rétablissement du statut consultatif des organisations non gouvernementales qui ont présenté leurs rapports quadriennaux en souffrance, en application de la résolution 2008/4 du Conseil	22
Projet de décision V	
Retrait du statut consultatif d'organisations non gouvernementales en application de la résolution 2008/4 du Conseil	23
Projet de décision VI	
Demandes de retrait du statut consultatif	25
Projet de décision VII	
Calendrier et ordre du jour provisoire de la session de 2013 du Comité chargé des organisations non gouvernementales	26
Projet de décision VIII	
Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2012	27
II. Demandes d'admission au statut consultatif, demandes de reclassement et rapports quadriennaux reçus d'organisations non gouvernementales	27
A. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures	27
B. Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et nouvelles demandes de reclassement	35
III. Rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social	40
A. Rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil dont l'examen avait été reporté lors de la reprise de sa session	40

B.	Examen des rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil	41
C.	Suspension du statut consultatif d'organisations en retard d'un rapport quadriennal ou plus	42
D.	Rétablissement du statut consultatif d'organisations non gouvernementales dont le statut avait été suspendu suite à la non-présentation des rapports quadriennaux	43
E.	Retrait du statut consultatif des organisations n'ayant toujours pas présenté leurs rapports quadriennaux	43
IV.	Renforcement du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat	43
V.	Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, notamment en ce qui concerne le processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil	44
VI.	Examen des rapports spéciaux et des plaintes des États Membres	47
VII.	Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 2013 du Comité	49
VIII.	Organisation de la session.	49
A.	Ouverture et durée de la session	49
B.	Participation	49
C.	Ordre du jour	49
D.	Documentation	50
IX.	Adoption du rapport du Comité sur les travaux de la reprise de sa session de 2012	50
Annexes		
I.	Lettre datée du 11 mai 2012, adressée au Chef du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat par le Représentant permanent adjoint d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies	51
II.	Lettre datée du 15 mai 2012, adressée au Président du Comité chargé des organisations non gouvernementales par le Représentant permanent par intérim du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies	52
III.	Déclaration faite par le représentant de la Turquie à la 18 ^e séance, le 21 mai 2012	54

I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

Projets de décision soumis au Conseil pour adoption

1. Le Comité chargé des organisations non gouvernementales recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision ci-après :

Projet de décision I

Demandes d'admission au statut consultatif et de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales

Le Conseil économique et social décide :

a) D'accorder le statut consultatif spécial aux 129 organisations non gouvernementales ci-après :

Statut consultatif spécial

A la Vista! Communication sociale

Abiodun Adebayo Welfare Foundation

ACT Alliance – Action by Churches Together

Afghan Poverty Relief

AIDS Healthcare Foundation

All India Christian Council

Alliance for Africa

Alzheimer's Disease International – International Federation of Alzheimer's Disease and Related Disorders Societies

Apne Aap Women World Wide (India) Trust

Architects for Peace

Asabe Shehu Yar'Adua Foundation

Asociación para el Desarrollo « Foro Mundial Rural »

Association for Social and Environmental Development

Association for the Indigenous Peoples in the Ryukyus

Association japonaise pour le droit à la liberté d'expression

Autism Speaks

Autonomous Women's Center

Beit Issie Shapiro – Amutat Avi

Bridges of Hope Project

British Overseas NGOs for Development

Center for International Human Rights

Central British Fund for World Jewish Relief

Centro UNESCO di Firenze
Children of Peru Foundation
Climate Action Network Association
Concordis International Trust
Conseil des jeunes Congolais de l'étranger
Conseil japonais contre les bombes A et H (Gensuikyo)
Corporación Excelencia en la Justicia
Corporación para la Investigación, el Desarrollo Sostenible y la Promoción Social
Cubraiti
Deutsche Model United Nations
Doctors Worldwide
Eagle Eyes Association for Afghan Displaced Youth
Earth Child Institute
Ecoagriculture International
Edmund Rice International
Education For Employment Foundation
Elizabeth Glaser Pediatric AIDS Foundation
Federación de Mujeres Progresistas
Federación Española de Mujeres Directivas Ejecutivas Profesionales y Empresarias
Fédération internationale des associations de lutte contre la lèpre
Fondation pour l'étude des relations internationales et du développement
Fondation Yves Rocher
Fondazione Don Carlo Gnocchi
Food and Water Watch
Forest Stewardship Council
Forum économique de Vienne
Foundation for GAIA
Foundation for Global Sports Development
France terre d'asile
Global Hope Network International
Globethics.net Foundation
Grassroots Leadership

Hindu Council of New Zealand
Human Rights and Anti-Corruption Society
Human Rights Association for Community Development in Assiut
Human Rights Now
ICT for Peace Foundation
Initiative for Environment, Health and Social Development
Institute of Asian Culture and Development
International Circle of Faith Chaplaincy Corps
International Council on Clean Transportation
International Legal Foundation
International Organization for Victim Assistance
International Partners in Mission
International Risk Governance Council
International Senior Lawyers Project
Islands First
KARP
Kejibaus
Kerman Raad
Khmers Kampuchea-Krom Federation
Krityanand UNESCO Club Jamshedpur
Land is Life
Mali Rising Foundation
Manavata
Movement for Protection of the African Child
Mundo sin Guerras
National Engineers Week Foundation
National Forum « Alternatives, Practice, Initiatives »
Noble Institution for Environmental Peace
Oidhaco : Bureau international des droits humains – action Colombie
Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante
Pacific Disability Forum
Peace Operation Training Institute
Peacemaker Corps Foundation
Plataforma Portuguesa para os Direitos das Mulheres

Population Connection
Programme on Women's Economic, Social and Cultural Rights
Promocom
Quaker Earthcare Witness
Rainforest Partnership
Restless Development
Restoration and Healing
Rural Development Organization
Rural Women Empowerment and Life Improvement Association
Sakyadhita
Scalabrini International Migration Network
Scottish Association for Mental Health
Sigma Theta Tau, National Honorary Society of Nursing
Singapore Institute of International Affairs
Sir William Beveridge Foundation
Société internationale du sida
Somali Women Civil War Survivors
Sri Swami Madhavananda World Peace Council
Stichting Foundation Management EEAC
Stichting Global Reporting Initiative
Stichting Spanda
Stiftung Brot fuer Alle
Swisscontact, Schweizerische Stiftung für technische Entwicklungszusammenarbeit
Tabitha Cumi Foundation
U.S. Green Building Council
Unnayan Onneshan
UPR Info
US Human Rights Network
VDE Prüf und Zertifizierungsinstitut
Wahine Maori Queensland
Women and Children First UK
Women Deliver
Women's Global Network for Reproductive Rights

World Habitat Foundation
 World Hunger Education Service
 World Space Week Association
 World Welfare Association
 Worldwide Palliative Care Alliance
 Young Men's Hebrew Association of the City of New York

Inscription sur la liste

Hands of Love Group System
 Widows for Peace Through Democracy

b) De reclasser l'organisation non gouvernementale suivante, qui avait le statut consultatif spécial, en lui octroyant le statut consultatif général :

Family Health International

c) De noter que le Comité a décidé de prendre note du changement de dénomination des sept organisations non gouvernementales suivantes :

Aid the Children Network (statut consultatif spécial, 2011) en International Institute for Child Protection

Association internationale des maires des villes du Nord (statut consultatif général, 1997) en Association internationale des maires des villes d'hiver

Association soudanaise pour la lutte contre les mines terrestres (statut consultatif spécial, 2003) en Organisation JASMAR pour la sécurité humaine

Institut international du fer et de l'acier (statut consultatif général, 1978) en Association mondiale de l'acier

Isfahan Minority Rights and Development (statut consultatif spécial, 2011) en Isfahan Human Rights and Development Organization

RICS Foundation (statut consultatif spécial, 2003) en Royal Institute of Chartered Surveyors

Union catholique internationale de la presse (statut consultatif spécial, 1951) en Organisation catholique internationale des médias

d) De noter que le Comité a pris acte des rapports quadriennaux des 151 organisations non gouvernementales ci-après¹ :

Association marocaine pour la promotion de la femme rurale (2006-2009)

Action Health, Inc.

Agencia Latinoamericana de Información (2006-2009)

American Association of Retired Persons

American Conservative Union

¹ Les rapports concernent la période 2007-2010, sauf dans le cas de 30 organisations, pour lesquelles les périodes sont indiquées entre parenthèses.

Amicale marocaine des handicapés
Asia-Pacific Women's Watch
Asociación Cubana de las Naciones Unidas
Associação Nacional das Empresarias
Association africaine d'éducation pour le développement
Association d'aide aux enfants cancéreux
Association des femmes du Pacifique et d'Asie du Sud-Est (section thaïlandaise)
Association DEVNET
Association internationale contre la torture
Association internationale de l'industrie pétrolière pour la sauvegarde de l'environnement
Association internationale des régions francophones
Association marocaine des droits humains
Association médicale des Caraïbes
Association mondiale des amis de l'enfance
Association soudanaise pour la lutte contre les mines terrestres
Azerbaijan Women and Development Centre (2006-2009)
Bureau international des droits des enfants
Centre européen pour le droit et la justice
Centre féminin pour la promotion du développement (2006-2009)
Centre indien pour l'environnement et le développement durable
Centro de Estudios Sobre la Juventud
Citizens' Rights Protection Society
Civil Resource Development and Documentation Centre
Coalition asiatique des organisations non gouvernementales pour la réforme agraire et le développement rural
Comité international de secours
Comité national d'action pour les droits de l'enfant et de la femme (2006-2009)
Commission africaine des promoteurs de la santé et des droits de l'homme
Commission internationale de l'éducation à distance
Commission islamique des droits de l'homme
Commission nationale des femmes travailleuses de Guinée
Community-Based Rehabilitation Network (Asie du Sud)

Concern Worldwide
Confederación Latinoamericana de Cooperativas de Ahorro y Crédito
Conférence mondiale des religions pour la paix
Conseil asiatique des droits fondamentaux des femmes
Conseil international du sport militaire
Conseil international pour l'étude des droits de l'homme
Coordination immigrés du sud du monde
Credo-Action
Du pain pour chaque enfant
Economists for Peace and Security
Environmental Women's Assembly
Espace Afrique International
Euromontana
EUROSOLAR Turkey (2006-2009)
Family Welfare Foundation of India
Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux
Fédération des femmes et de la planification familiale
Fédération internationale de l'hydrocéphalie et du spina bifida
Fédération internationale des associations d'étudiants en médecine
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies
Fédération mondiale des femmes méthodistes et unies
Focus on the Family (Canada) Association
Fondation d'Helsinki pour les droits de l'homme
Fondation Marmara de recherche stratégique et sociale (2006-2009)
Forum parlementaire intereuropéen sur la population et le développement
(2006-2009)
Forum pour l'intégration des migrants (2006-2009)
Foundation for Aboriginal and Islander Research Action Aboriginal
Corporation
Fraternité internationale des prisons
Freedom House (2003-2006)
Fundación Diagrama – Intervención Psicosocial
Global Housing Foundation (2006-2009)
Groupement d'appui aux initiatives économiques des femmes

Handicap International
Hawa Society for Women (2006-2009)
HelpAge International
Howard Center for Family, Religion and Society
Human Rights Council of Australia
Indian Association of Parliamentarians on Population and Development
Indigenous and Peasant Coordinator of Communal Agroforestry
Indigenous People of Africa Coordinating Committee (2006-2009)
Innu Council of Nitassinan (2005-2008)
Institut canadien de recherches sur les femmes (2006-2009)
Institut international de droit humanitaire
Institut international des droits de l'enfant
Institut Thakur Hari Prasad de recherche théorique et pratique pour la réadaptation des handicapés mentaux
International Association for Women's Mental Health (2006-2009)
International Association of Peace Foundations
International Black Women for Wages for Housework
International Federation of Training and Development Organizations (2006-2009)
International Forestry Students' Association (2006-2009)
International Multiracial Shared Cultural Organization
Inter-Press Service International Association
José Martí Cultural Society (2006-2009)
Katimavik
Kongres Wanita Indonesia (2006-2009)
Leadership for Environment and Development (2006-2009)
Leonard Cheshire Disability (2006-2009)
Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme
Local Initiatives Program
Madre
Mamta: Health Institute for Mother and Child (2006-2009)
Mandat International
Mercy Corps International (2006-2009)
Millennium Institute

Mumbai Educational Trust
National Assembly of Youth Organizations of the Republic of Azerbaijan
(2006-2009)
National Children's and Youth Law Centre
National Right to Life Educational Trust Fund
Network Movement for Justice and Development
New Seminary
Non-Aligned Students and Youth Organization
Non-Governmental Ecological Vernadsky Foundation
Nord-Sud XXI
Norwegian Forum for Environment and Development
Ordre de Saint-Jean
Organisation des capitales et villes islamiques
Organisation internationale pour la réduction des catastrophes (2006-2009)
Organisation internationale pour le progrès industriel, spirituel et culturel
Oxfam Novib
Palakkad District Consumers Association
Parti radical transnational
Pathfinder International
Peace Action
Pro Dignitate Foundation of Human Rights (2006-2009)
PROSALIS: Projecto de Saúde em Lisboa
Public International Law and Policy Group
Red Venezolana de Organizaciones para el Desarrollo Social
Rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme
Réseau international pour les petites et moyennes entreprises
Réseaux IP européens Network Coordination Centre
Resources for the Future
Rural Women Environmental Protection Association
Samuhik Abhiyan
Société mondiale de victimologie
Société mondiale pour la protection des animaux
Society for the Protection of Unborn Children
Society for Upliftment of Masses

SOS Villages d'enfants
Sri Lanka Anti Narcotics Association
Traditions pour demain (2006-2009)
Transform Drug Policy Foundation
UDISHA
Unión de Escritores y Artistas de Cuba (2006-2009)
Union européenne féminine (2006-2009)
Union fédérale des nationalités européennes
Union internationale des femmes musulmanes
Union internationale du notariat latin
Union internationale pour la taxation des biens fonciers et le libre-échange
Union nationale des femmes marocaines
Union of Social Child Care
United Towns Agency for North-South Cooperation
Viet Nam Family Planning Association
Women Chamber of Commerce and Industry
World Organization of Building Officials
Yayasan Cinta Anak Bangsa

e) De clore, sous réserve du droit de renouveler la demande, l'examen de demandes d'admission au statut consultatif présentées par les 22 organisations ci-après, qui n'ont pas répondu aux questions posées par le Comité en dépit de trois rappels effectués au cours de deux sessions consécutives :

AIDS Accountability International
Asia Journalist Association
Canterio International for Sustainable Development
Catholic Fund for Overseas Development
Egyptian Association for Dissemination and Development of Legal Awareness
Fahamu Trust
GAiN International
ImageMagica
Indira Gandhi National Foundation
International Covenant for the Protection of Journalists (ICPJ)
International Public Organization « Sovereign Knightly Order of Christ the Savior »
JustWorld International Inc.

Kazakhstan Criminological Association
 Ligue cambodgienne pour la promotion et la défense des droits de l'homme
 Management Sciences for Health, Inc.
 Maria and Liberdade Foundation
 Mines Action Canada
 Northern Alberta Alliance on Race Relations Society
 SKG Sangha
 The Royal Society of Chemistry
 Trustees of Boston University
 United Planet Corporation

Projet de décision II
Retrait du statut consultatif de l'organisation non gouvernementale
Interfaith International

Le Conseil économique et social décide de retirer le statut consultatif à l'organisation non gouvernementale Interfaith International.

Projet de décision III
Suspension du statut consultatif des organisations non gouvernementales
dont les rapports quadriennaux sont en souffrance, en application
de la résolution 2008/4 du Conseil

Ayant confirmé, à la reprise de sa session en mai 2012, que le Secrétariat avait rappelé aux organisations non gouvernementales qui n'avaient pas présenté leurs rapports quadriennaux qu'elles étaient tenues d'établir des rapports, leur avait expliqué les conséquences du non-respect de cette obligation après le 1^{er} mai 2012 et avait fait suivre les derniers rappels aux missions permanentes des États Membres dans lesquels ces organisations étaient domiciliées, le Comité chargé des organisations non gouvernementales recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Le Conseil économique et social décide, en application des dispositions de sa résolution 2008/4 du 21 juillet 2008, de suspendre immédiatement, pour une durée d'une année, le statut consultatif des 202 organisations suivantes, et prie le Secrétaire général d'en aviser les intéressées.

A Child Is Missing
 Abraham Fund Initiatives
 Action contre le sida
 Action pour le développement de l'Afrique à la base
 Africa and Middle East Refugee Assistance
 African American Institute
 African Center Foundation

African Refugees Foundation
Agermanament sense fronteres
Agir pour les femmes en situation précaire
Akina Mama Wa Afrika
Alliance Niger-Nature
American Correctional Association
American Indian Law Alliance
Andrew W. Mellon Foundation
Asian Women's Conference Network
Association afghane pour le développement
Association algérienne d'alphabétisation
Association d'aide aux enfants infectés et touchés par le sida, et à leur famille
Association de défense des Tunisiens à l'étranger
Association de sauvegarde des monuments et sites
Association des éboueurs pour le développement communautaire
Association des femmes africaines face au sida
Association des volontaires pour l'assistance au développement en Guinée
Association féminine Tunisie 21
Association for Social Advancement
Association for Solidarity with Freedom-Deprived Juveniles
Association for the Advancement of Education
Association for the Advancement of Psychological Understanding of Human Nature
Association for the Protection of the Environment
Association internationale des affaires correctionnelles et pénitentiaires
Association internationale des soldats de la paix
Association internationale Données pour le développement
Association internationale du barreau
Association latino-américaine d'institutions pour le financement du développement
Association latino-américaine pour les droits de l'homme
Association nationale de soutien aux enfants en difficulté et en institution
Association of Arab-American University Graduates
Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens

Association pour le développement harmonieux de la mère et de l'enfant du Cameroun

Association tunisienne des villages d'enfants SOS

Australian Council for International Development

Bangladesh Scholarship Council

Befrienders International

Center for Alcohol and Drug Research and Education

Center For Democratic Renewal

Center for Human Rights and Environment

Centre d'étude et de recherche pour l'intégration régionale et le développement de l'Afrique

Centre d'études économiques et sociales du tiers monde

Centre international de recherches et d'études sociologiques, pénales et pénitentiaires

Cercle des amis de la forêt pour le XXI^e siècle

CHANGE

Civic Education Project

Coalition gaie et lesbienne du Québec

Coalition pour la participation communautaire à la gouvernance

College Art Association

Comisión Jurídica para el Autodesarrollo de los Pueblos Originarios Andinos-Capaj

Comité international des femmes africaines pour le développement

Commission andine de juristes

Commission de défense des droits de l'homme en Amérique centrale

Commission des aborigènes et des insulaires du Détroit de Torrès

Commission sud-américaine pour la paix, la sécurité régionale et la démocratie

Confédération colombienne des ONG

Confédération mondiale du travail

Conférences Pugwash sur la science et les problèmes internationaux

Congo-Watch

Conseil arabe pour l'enfance et le développement

Conseil des points cardinaux

Conseil international des mines et des métaux

Conseil national pour la sécurité

Coordination des associations et ONG féminines du Mali
Cousteau Society
Croissant rouge algérien
December 18 vzw
Éducation pour la population et la vie familiale
Egyptian Center for Women's Rights
Entraide universitaire mondiale
Ethiopian Youth League
Europe 2000
Family of the Americas
Family Planning Association of Turkey
Family Planning Movement « Vrancea »
Federación Española de Asociaciones Pro Vida
Fédération de Tunis de solidarité sociale
Fédération des associations des handicapés moteurs
Fédération interaméricaine de touring et des automobile-clubs
Fédération internationale des personnes handicapées physiques
Fédération internationale des petits frères des pauvres
Fédération internationale des producteurs agricoles
Fédération mondiale de psychothérapie
Fédération mondiale pour les études sur le futur
Federation of Muslim Women's Associations in Nigeria
Femme Avenir
FEMVISION
Fondation de logements coopératifs
Fondation Guilé
Fondation internationale carrefour
Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme
Fondation pour l'élimination de la traite des femmes et du travail des enfants
Fondation universitaire de la mer Noire
Fonds mondial pour les femmes
Forum économique mondial
François-Xavier Bagnoud Center for Health and Human Rights
Fundación Sales

Global Alliance for TB Drug Development
Global Metro City: The Glocal Forum
Globe International
Globe Japan
Globetree
Goodwill Industries International
Green Earth Organization
Groupe d'études et de recherches sur la démocratie et le développement économique et social en Afrique
Habitat for Humanity International
Human Relief Foundation
Human Rights Internet
Indian Muslim Federation (Royaume-Uni)
Information Society of Ukraine
Institut africain pour la recherche sur le développement
Institut de coopération Europe-Asie-Amérique latine
Institut du développement durable et des relations internationales
International Alert
International Family Therapy Association
International Federation of Industrial Energy Consumers
International Harm Reduction Association
International Longevity Center
International Medical Corps
International Prison Watch
International Self-reliance Agency for Women
Islamic Heritage Society
Japan Fellowship of Reconciliation
Jeunesse ouvrière chrétienne internationale
Karnataka Manava Vikas Sangha (organisation pour le développement des ressources humaines)
Keystone Center
Liberty International
Life Education Center
Ligue européenne de coopération économique

Little House of Nazareth
Local Government International Bureau
Lutte contre les violences faites aux femmes et enfants mineurs
Malaysian Medical Relief Society
MED Forum
Microteam Éducation, apprentissage et nouvelles technologies
Mouvement « ni putes ni soumises »
Nadi Al Bassar
National Alliance of Women's Organizations
National Union of Ghana Students
National Union of the Association of Protection of Motherhood, Childhood and Families
National Women's Political Caucus
Nigerian Centre for Research and Documentation
Nigerian Environmental Society
Norwegian Federation of Organizations of Disabled People
Oasis Open City Foundation
Organe de coordination des organisations autochtones du bassin de l'Amazone
Organisation de l'unité syndicale africaine
Organisation de la mère maghrébine
Organisation nationale de l'enfance tunisienne
Pacific Concerns Resource Centre
People to People International
People's Forum 2001 (Japan)
PEW Institute for Ocean Science
Planetary Society
ProChoix
Programme de coordination pour la santé intégrée
Programme insertion des enfants déshérités
Religious Consultation on Population, Reproductive Health and Ethics
Research Action & Information Network for Bodily Integrity of Women
Réseau international pour la prévention de la maltraitance des personnes âgées
Rigoberta Menchu Tum Foundation
S.O.S. femmes en détresse

Salubrité, propreté, hygiène et techniques d'assainissement
Samaritan Community Center
Secours populaire libanais
Service Peace and Justice in Latin America
Société africaine de droit international et comparé
Société mondiale de la population
Société tunisienne des sciences médicales
Solidarité africaine pour la préservation de la paix et de l'environnement en République centrafricaine
SOS Drogue International
South Asia Human Rights Documentation Centre
Union de l'action féminine
Union interafricaine des droits de l'homme
Union internationale des étudiants
Union internationale des transports publics
Union mondiale chrétienne des femmes abstinentes
University of Missouri Kansas City Women's Council
Victim Support Europe
Vridhhi
Vrouwen Alliantie
Wales Assembly of Women
Widows and Orphans Welfare Society of Kenya
Woiyo Kondeye
Women Justice Program
Women, Law and Development International
Women's Action Group
Women's Commission Research and Education Fund
Women's Coordinating Committee for the Gulf and Arabian Peninsula
Women's World Organization for Rights, Literature and Development
World Rehabilitation Fund
WorldSpace Foundation
Worldview International Foundation
Worldwide Network Nigeria: Women in Development and Environment
Youth Awareness Environmental Forum

Projet de décision IV
Rétablissement du statut consultatif des organisations non gouvernementales
qui ont présenté leurs rapports quadriennaux en souffrance, en application
de la résolution 2008/4 du Conseil

Le Conseil économique et social décide, conformément à sa résolution 2008/4 du 21 juillet 2008, et rappelant sa décision 2011/230 du 25 juillet 2011, de réadmettre au statut consultatif les 27 organisations non gouvernementales ci-après, qui ont présenté leurs rapports quadriennaux pour la période 2006-2009 :

Agence latinoaméricaine d'information
Association internationale des étudiants en sylviculture
Association marocaine pour la promotion de la femme rurale
Azerbaijan Women and Development Center
Centre féminin pour la promotion du développement
Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique
Comite national d'action pour les droits de l'enfant et de la femme
EUROSOLAR Turkey
Fédération internationale des organisations de formation et de développement
Fondation Marmara de recherche stratégique et sociale
Fondation pour les droits de l'homme Pro Dignitate
Forum parlementaire intereuropéen sur la population et le développement
Forum pour l'intégration des migrants
Global Housing Foundation
Hawa Society for Women
Institut canadien de recherche sur les femmes
International Association for Women's Mental Health
José Martí Cultural Society
Kongres Wanita Indonesia
LEAD International
Leonard Cheshire Disability
MAMTA Health Institute for Mother and Child
Mercy Corps
National Assembly of Youth Organizations of the Republic of Azerbaijan
Organisation internationale pour la réduction des catastrophes
Traditions pour demain
Union européenne féminine

Projet de décision V
Retrait du statut consultatif d'organisations non gouvernementales
en application de la résolution 2008/4 du Conseil

Ayant confirmé à la reprise de sa session, en mai 2012, que le Secrétariat avait rappelé aux organisations non gouvernementales qui n'avaient toujours pas présenté leurs rapports quadriennaux et dont le statut avait été suspendu par le Conseil en application de sa décision 2011/230 du 25 juillet 2011 qu'elles étaient tenues d'établir des rapports, les avait averties des conséquences du non-respect de cette obligation après le 1^{er} mai 2012 et avait fait suivre les derniers rappels aux missions permanentes des États Membres dans lesquels ces organisations étaient domiciliées, le Comité chargé des organisations non gouvernementales recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Le Conseil économique et social décide, en application des dispositions de sa résolution 2008/4 du 21 juillet 2008, et rappelant sa décision 2011/230 du 25 juillet 2011, de retirer immédiatement le statut consultatif aux 75 organisations non gouvernementales énumérées ci-après, et prie le Secrétaire général d'en aviser les intéressées.

A Woman's Voice International
 Action for Integrated Rural and Tribal Development Social Service Society
 Advisory Commission of the Evangelical Church in Germany
 Advisory Committee for the Protection of the Sea
 Africa Infrastructures Foundation
 Africa Legal Aid
 Africa Muslims Agency
 AIDS Alliance in Nigeria
 All Africa Farmers Network
 American College of Obstetricians and Gynecologists
 American Society of Criminology
 Argentine Association of International Law
 Asociación Conciencia
 Assistance pédagogique internationale
 Association algérienne de solidarité aux malades respiratoires
 Association d'assistance aux grands handicapés à domicile
 Association des études internationales
 Association des parlementaires tunisiens
 Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail
 Association femmes, enfants et développement
 Association internationale des mouvements familiaux de formation rurale

Association marocaine d'aide à l'enfant et à la famille
Association marocaine d'appui à la promotion de la petite entreprise
Association marocaine de planification familiale
Association marocaine de solidarité et de développement
Association marocaine de soutien et d'aide aux handicapés mentaux
Association mauritanienne pour le bien-être et le secours de l'enfant et de la mère
Association of Language Testers in Europe
Association pour la défense des droits de la femme et de l'enfant
Canada Family Action Coalition
Catholic Relief Services (United States Catholic Conference)
Center for Policy Alternatives
Center for Strategic Research and Development of Georgia
Centre d'études pour réaliser l'espoir de l'enfant du désert
Cercle de l'autopromotion et de l'excellence
Chinese Women's Association of America
Cohort for Research on Environment, Urban Management and Human Settlements
Coordination des ONG féminines gabonaises
Counterpart International
Croatian World Congress
Deutsche Welthungerhilfe
Drug Watch International
Eagle Forum
Femmes actives et foyer
Foster Care Organization International
Foundation for Democracy in Africa
Gaia Matter
Group 484
Indian Society of Agribusiness Professionals
International Club for Peace Research
International College of Surgeons
International Education for Peace Institute
International Organization for Peace, Care and Relief

International Possibilities Unlimited
International Women Count Network
Korean Progressive Network – Jinbonet
La Morada
Maxim Institute
Mercury Institute
Mouvement international pour le loisir scientifique et technique
National Conference of Commissioners on Uniform State Laws
Network of Ugandan Researchers and Research Users
Observatoire national des droits de l'enfant
Open Family Australia
Organisation tunisienne de jeunes médecins sans frontières
PRIDE Youth Programs
Pro femmes/Twese Hamwe
Rede de informações para o terceiro setor
Réseau d'information des aînées et aînés du Québec
Society for Initiatives in Rural Development and Environmental Protection
Society of Automotive Engineers
Union pour la promotion de la femme nigérienne
United World Colleges
World Association of Community Radio Broadcasters
World Children's Relief and Volunteer Organization

Projet de décision VI

Demandes de retrait du statut consultatif

Le Conseil économique et social décide de prendre note de deux demandes de retrait du statut consultatif déposées par les organisations non gouvernementales suivantes :

Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes
South Asia Human Rights Documentation Centre

Projet de décision VII
Calendrier et ordre du jour provisoire de la session de 2013 du Comité chargé des organisations non gouvernementales

Le Conseil économique et social

a) Décide que la session ordinaire de 2013 du Comité chargé des organisations non gouvernementales se tiendra du 21 au 30 janvier et le 8 février 2013 et que la reprise de la session aura lieu du 20 au 30 mai 2013 et le 7 juin 2013;

b) Approuve l'ordre du jour provisoire de la session de 2013 du Comité tel qu'il figure ci-après :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales :
 - a) Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures;
 - b) Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et nouvelles demandes de reclassement;
 - c) Demandes émanant d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ayant fusionné avec des organisations non gouvernementales non dotées de ce statut.
4. Rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social :
 - a) Rapports quadriennaux dont l'examen a été reporté lors de sessions précédentes du Conseil;
 - b) Examen des rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil.
5. Renforcement de la Section des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU.
6. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, y compris le processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil :
 - a) Processus d'accréditation des représentants d'organisations non gouvernementales;
 - b) Examen de questions inscrites à l'ordre du jour du groupe de travail officieux;
 - c) Questions connexes.

7. Examen des rapports spéciaux.
8. Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG.
9. Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 2014 du Comité.
10. Adoption du rapport du Comité.

Projet de décision VIII

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2012

Le Conseil économique et social prend note du rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2012.

II. Demandes d'admission au statut consultatif, demandes de reclassement et rapports quadriennaux reçus d'organisations non gouvernementales

1. Le Comité a étudié les points 3) a) et b) de son ordre du jour, soit les demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement dont il avait décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures et les nouvelles demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement, à ses 18^e à 31^e séances tenues du 21 au 30 mai et le 8 juin 2012. Il était saisi des documents suivants :

a) Mémoire du Secrétaire général transmettant les nouvelles demandes d'admission au statut consultatif reçues d'organisations non gouvernementales (E/C.2/2012/R.2 et E/C.2/2012/R.2/Add.19 à 30);

b) Récapitulatif des demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social reçues d'organisations non gouvernementales dont le Comité a reporté l'examen lors de sessions tenues entre 2002 et 2012 (E/C.2/2012/CRP.5);

c) Mémoire du Secrétaire général transmettant les demandes de reclassement et les demandes dont le Comité a reporté l'examen lors de sessions antérieures (E/C.2/2012/R.3/Add.1 et E/C.2/2012/CRP.7);

d) Mémoire du Secrétaire général transmettant les demandes de changement de nom (E/C.2/2012/CRP.8).

A. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures

2. Le Comité a examiné le point 3) a) de son ordre du jour, soit les demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement dont il avait décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures, à ses 18^e à 30^e séances, tenues du 21 au 30 mai

2012. Il a étudié 162 demandes d'admission au statut consultatif dont il avait reporté l'examen lors de sessions antérieures.

Demandes faisant l'objet d'une recommandation

3. Le Comité a recommandé au Conseil d'octroyer le statut consultatif à 59 organisations [voir chap. I, projet de décision I, al. a)] :

Statut consultatif spécial

Abiodun Adebayo Welfare Foundation
Afghan Poverty Relief
All India Christian Council
Apne Aap Women Worldwide (India) Trust
Architects for Peace
Asabe Shehu Yar'Adua Foundation
Association for Social and Environmental Development
Autonomous Women's Center
British Overseas NGOs for Development
Conseil des jeunes congolais de l'étranger
Corporación Excelencia en la Justicia
Corporación para la Investigación, el Desarrollo Sostenible y la Promoción Social
Eagle Eyes Association for Afghan Displaced Youth
Earth Child Institute
Education for Employment Foundation
Forest Stewardship Council
Foundation for GAIA
Human Rights Association for Community Development in Assiut
Human Rights Now
ICT for Peace Foundation
Initiative for Environment, Health and Social Development
Institute of Asian Culture and Development
International Circle of Faith Chaplaincy Corps
International Human Rights and Anti-Corruption Society
International Organization for Victim Assistance
International Senior Lawyers Project
KARP

Kejibaus
Kerman Raad
Krityanand UNESCO Club Jamshedpur
Manavata
Movement for the Protection of the African Child
Mundo sin Guerras
National Forum « Alternatives, Practice, Initiatives »
Noble Institution for Environmental Peace
Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante
Pacific Disability Forum
Peace Operation Training Institute
Peacemaker Corps Foundation
Population Connection
Programme on Women's Economic, Social and Cultural Rights
Rainforest Partnership
Rural Development Organization
Rural Women Empowerment and Life Improvement Association
Scalabrini International Migration Network
Singapore Institute of International Affairs
Somali Women Civil War Survivors
Sri Swami Madhavananda World Peace Council
Stichting Spanda
Swisscontact, Schweizerische Stiftung für technische Entwicklungszusammenarbeit
Tabitha Cumi Foundation
Unnayan Onneshan
UPR Info
Women Deliver
Women's Global Network for Reproductive Rights
World Welfare Association
Young Men's Hebrew Association of the City of New York

Liste

Hands of Love Group System
Widows for Peace Through Democracy

Demands dont l'examen est reporté

4. Le Comité a décidé de reporter l'examen des demandes d'admission des 81 organisations non gouvernementales ci-après en attendant de recevoir les réponses aux questions qu'il leur a posées lors de la reprise de sa session de 2012 :

Addameer Prisoners Support and Human Rights Association
Afrikaanse Forum vir Burgerregte
Al Tajdeed Cultural Social Society
Alliance for Reproductive Health Rights
Al-Mahdi Institute
Al-Maqdese for Society Development
Al-Marsad : Centre arabe pour les droits de l'homme sur le plateau du Golan
Amuta for NGO Responsibility
Asia Catalyst
Asia Center for Human Rights
Asian-Eurasian Human Rights Forum
Asociación Centro Indígena para el Desarrollo Sostenible
Association for Defending Victims of Terrorism
Assyrian National Congress
Asylum Access
AUA Americas Chapter
Australian Lesbian Medical Association
Bridging the Gulf
British Columbia Civil Liberties Association
Bureau international pour le respect des droits de l'homme au Sahara occidental
Business and Professional Women Voluntary Organization – Sudan
Católicas por el Derecho a Decidir – Córdoba
Center for Global Nonkilling
Center for International Policy
Réseau d'information des droits de l'enfant
Christian Solidarity Worldwide
Coalition mondiale contre la peine de mort
Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie
Defense Small Arms Advisory Council
Dharma Drum Mountain Buddhist Association

Dialogue interreligieux monastique
Fondation humaniste européenne
Freedom Now
Global Network for Rights and Development
Hokok Coalición Internacional contra la Impunidad
Homosexuelle Initiative Wien
Human Rights Network
Ilitha Labantu
International Association for Advancement of Space Safety
International Association of Genocide Scholars
International Coalition against War Criminals (Norvège)
International Council for the Day of Vesak
International Dalit Solidarity Network
International Federation of Liberal Youth
International Partnership for Human Rights
International Prison Chaplains' Association
International Services Association
Iran Human Rights Documentation Center
Iranian Vegetable Oil Industries Association
Isfahan Association for Protection of Human Rights
Islamic African Relief Agency
Jerusalem Legal Aid and Human Rights Center
John D. and Catherine T. MacArthur Foundation
Kuchlak Welfare Society
Kuki Organization for Human Rights Trust
Lawyers for Lawyers
Living Bread International Church
National Secular Society
Network for North Korean Democracy and Human Rights
New Era Educational and Charitable Support Initiative
New World Hope Organization
Palpung Munishasan Dharmachakra Sangh
Sairam Population Research Trust
Scandinavian Institute for Human Rights Norway

Scholars at Risk Network
Second Amendment Foundation
Shikhar Chetna Sangathan
Skyian Welfare Organization
Solicitors International Human Rights Group
South Asia Partnership Pakistan
Sudanese Mothers For Peace
TrustAfrica
United Hatzalah
Virtual Activism
West Africa Centre for Peace Foundation
WITNESS
World Future Council Foundation
World Shelter Organisation
Yoga in Daily Life USA
Youth Coalition for Sexual and Reproductive Rights
Zeitgeist – the Spirit of the Times

**Bureau international pour le respect des droits de l’homme
au Sahara occidental**

5. À sa 25^e séance, le 24 mai 2012, le Comité a examiné la demande du Bureau international pour le respect des droits de l’homme au Sahara occidental. Le représentant du Maroc a alors rappelé qu’au cours de sa précédente session, le Comité avait envoyé une lettre à l’organisation afin de lui faire part de ses objections quant à ses activités et au contenu de son site Web. Il a réaffirmé que les actions de l’organisation étaient motivées par des visées politiques et que, en infraction de la Charte des Nations Unies et de la résolution 1996/31 du Conseil, elles violaient la souveraineté d’un État Membre. Il a dit que la réponse de l’organisation montrait qu’elle n’avait pas changé de position.

6. Le représentant du Maroc a demandé une nouvelle fois la clôture de l’examen de la demande de cette organisation par consensus, mais il s’est dit conscient que certaines délégations auraient peut-être besoin de plus de temps afin de s’entretenir avec leur capitale pour obtenir plus d’informations. La représentante des États-Unis d’Amérique a déclaré que sa délégation n’était pas prête à clore l’examen de la demande et a dit qu’à sa connaissance, il n’y avait pas de consensus. Le représentant du Maroc a déclaré que la procédure avait commencé par l’envoi d’une lettre d’objections à l’organisation, conformément aux dispositions de l’article 15 de la résolution 1996/31, et que le Comité devait prendre une décision en s’appuyant sur la réponse à cette lettre, ajoutant que l’heure n’était pas à la formulation de nouvelles questions. La représentante des États-Unis a répondu que sa délégation s’était jointe avec réticence au consensus concernant l’envoi d’une lettre, mais que

cela ne constituait nullement la première étape de la clôture de l'examen de la demande. Le représentant de la Belgique a affirmé que le représentant du Maroc devait solliciter une décision ou poser une nouvelle question. Le représentant du Pakistan a proposé que le Comité prenne plus de temps pour examiner la demande, tout en précisant qu'il était prêt à clore l'examen de cette demande s'il y avait consensus. La Présidente a demandé qu'une question soit posée ou qu'une mesure soit prise, et a déclaré que cette demande ne pouvait pas demeurer sur la liste des demandes dont l'examen était reporté. Le représentant de l'Inde a proposé que l'examen de la demande soit reporté. Le Comité a reporté l'examen de la demande à sa session suivante.

Islamic African Relief Agency

7. À sa 22^e séance, le 23 mai 2012, le Comité s'est penché sur la demande de l'organisation Islamic African Relief Agency. Le représentant des États-Unis d'Amérique a demandé la clôture de l'examen de la demande de cette organisation, rappelant que le statut consultatif lui avait été retiré à la session ordinaire de 2006 en raison de ses liens avec le terrorisme. Il a déclaré que cette organisation enfreignait les principes les plus élémentaires de la Charte des Nations Unies et ternirait la crédibilité de l'institution puisqu'elle avait apporté un soutien et fourni des centaines de milliers de dollars à Oussama ben Laden, à Al-Qaida et à d'autres groupes terroristes. Il a ajouté que les liens avec le terrorisme devaient empêcher définitivement une organisation non gouvernementale d'obtenir un statut auprès du Conseil économique et social.

8. Le représentant du Soudan a déclaré que la lutte contre le terrorisme était le seul terrain de coopération entre le Soudan et les États-Unis. Il a ajouté que son pays serait le premier à demander le retrait du statut de cette organisation s'il y avait le moindre indice que cette dernière était impliquée dans des activités terroristes. Il a déclaré qu'en fait l'organisation en question n'avait aucun lien avec ce type d'activités, contrairement à ce qu'avancait la délégation des États-Unis. Il a déploré qu'en raison d'une décision injuste et hâtive prise par le Comité à la reprise de la session en 2006, l'organisation n'ait pas eu le temps de répondre aux allégations des États-Unis. Il a ajouté que le Comité avait mis aux voix le réexamen du retrait de la demande et décidé seulement par 9 voix contre 8 de s'abstenir de le faire, ce qui prouvait que les membres du Comité étaient nettement divisés sur cette question. Il a affirmé qu'il attendait des États-Unis qu'ils fournissent des informations ou des preuves nouvelles et qu'il ne fallait pas punir une organisation deux fois pour les mêmes allégations et accusations d'un seul État, soulignant que la délégation du Soudan à ce comité s'efforçait toujours de façon constructive de faciliter le travail des ONG et d'éviter de les écarter sans raison valable. Il a ajouté que le Soudan n'avait pas trouvé l'ombre d'une preuve que l'organisation en question ait d'autres activités que son œuvre humanitaire et souligné qu'elle menait en Afrique un large éventail d'actions humanitaires et de consolidation de la paix. Il a aussi demandé au Comité d'accorder à l'organisation un droit de réponse, conformément à l'article 15 de la résolution 1996/31.

9. Le représentant des États-Unis d'Amérique a déclaré qu'il ne fallait pas considérer qu'il y avait prescription sur les activités de l'organisation et a rappelé que le Comité avait agi de façon similaire au cours de la session précédente en mettant fin à l'examen de la demande d'une organisation suisse quand l'Inde l'avait informé que les responsables de cette organisation avaient détourné un avion civil

30 ans auparavant. Il a déclaré que l'organisation avait déjà répondu aux questions du Comité.

10. Le représentant du Soudan a demandé que l'on n'exploite pas la « réaction allergique » à Al-Qaida et au terrorisme et s'est demandé si une organisation pouvait être privée à tout jamais du statut consultatif. Il a aussi demandé si ce statut était retiré à l'organisation parce que le Soudan était un petit État africain, à l'opposé des États-Unis, alors que son pays ne comptait que très peu d'organisations non gouvernementales.

11. Le représentant des États-Unis a déclaré que sa délégation avait déposé officiellement une motion de clôture de l'examen de la demande. Le représentant du Soudan a toutefois présenté une motion de non-décision afin de donner à l'organisation le temps de répondre aux objections soulevées, conformément à l'article 15 de la résolution 1996/31. La Présidente, citant l'avis juridique du Bureau des affaires juridiques, a souligné que, si le Comité adressait parfois des lettres aux organisations pour leur faire part des objections soulevées, il était arrivé qu'il ne le fasse pas en dépit des demandes de certains de ses membres, comme dans le cas de l'organisation Human Rights Foundation en 2008.

12. À sa 23^e séance, également le 23 mai 2012, le Comité a repris l'examen de la demande. La Présidente a déclaré que le représentant du Soudan avait déposé une motion d'ajournement du débat, conformément à l'article 50 du Règlement intérieur du Conseil économique et social, afin de donner à l'organisation l'occasion de répondre aux objections soulevées au sein du Comité. Elle a ajouté que cette motion prévaudrait, conformément aux dispositions de l'article 52 dudit règlement.

13. Les représentants de Cuba et de la République bolivarienne du Venezuela se sont exprimés en faveur de la motion de non-décision afin d'obtenir de plus amples renseignements. Le représentant des États-Unis s'est opposé à la motion et a été interrompu à cinq reprises par le représentant du Soudan, qui demandait la parole pour des motifs procéduraux. Il a déclaré qu'il s'agissait de décider si l'on pouvait tolérer ou non que des organisations aient des liens avec le terrorisme et a demandé au Comité d'assumer sérieusement ses responsabilités. Il a rappelé que sa délégation, qui avait déclaré à la session précédente son intention de clore l'examen de la demande, avait accepté d'attendre la fin de la session en cours pour laisser à l'organisation le temps de répondre. Il a ajouté que le représentant du Soudan avait alors noté qu'en acceptant le report de la décision, les États-Unis d'Amérique s'étaient conformés aux dispositions de l'article 15 de la résolution 1996/31. Le représentant de la Belgique s'est également opposé à la motion de non-décision, en déclarant que toute motion devait être examinée selon son propre mérite.

14. La motion de non-décision a été adoptée après un vote par appel nominal, la répartition des voix étant la suivante : 9 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions. Sur les 19 membres du Comité, 16 étaient présents et votants. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Chine, Cuba, Fédération de Russie, Maroc, Nicaragua, Pakistan, Sénégal, Soudan, Venezuela (République bolivarienne du)

Ont voté contre :

Belgique, Bulgarie, États-Unis d'Amérique, Israël, Pérou

Se sont abstenus :

Inde, Kirghizistan

Étaient absents :

Burundi, Mozambique, Turquie

15. Après la mise aux voix, la Présidente a déclaré que les préoccupations du Comité seraient transmises à l'organisation. Le représentant du Soudan a affirmé qu'il s'attendait à ce que le Comité accorde à la prochaine session le statut consultatif à l'organisation, après le délai de rigueur de trois ans, surtout en l'absence d'éléments nouveaux. Le représentant des États-Unis d'Amérique a déclaré que son pays emploierait tous les moyens à sa disposition pour empêcher cette organisation d'être de nouveau accréditée.

16. Les représentants de Cuba, du Nicaragua, de la Fédération de Russie, de la République bolivarienne du Venezuela et du Maroc ont condamné le terrorisme et déclaré que les organisations terroristes et les organisations qui les appuient et les financent ou qui leur sont liées ne pouvaient pas bénéficier du statut consultatif. Ils ont demandé plus d'informations pour déterminer si l'organisation en question était impliquée dans des activités terroristes.

Examen de demandes clos sous réserve du droit de renouveler la demande

17. À sa 30^e séance, le 30 mai, le Comité a décidé de clore l'examen des demandes de 22 organisations non gouvernementales, sous réserve du droit de renouveler la demande, ces organisations n'ayant pas répondu aux questions du Comité malgré l'envoi de trois rappels au cours de deux sessions consécutives du Comité [voir chap. I, projet de décision I e)].

B. Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et nouvelles demandes de reclassement

18. Le Comité a examiné le point 3 b) de son ordre du jour, intitulé « Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement », de sa 18^e à sa 30^e séance, du 21 au 30 mai. Il était saisi de 119 nouvelles demandes d'admission au statut consultatif.

Nouvelles demandes faisant l'objet d'une recommandation favorable

19. Sur les 119 organisations qui avaient présenté de nouvelles demandes, le Comité a recommandé au Conseil économique et social d'octroyer le statut consultatif aux 70 organisations suivantes [voir chap. I, projet de décision I, par. a)] :

A la Vista! Communication Sociale

ACT Alliance – Action by Churches Together

AIDS Healthcare Foundation

Alliance for Africa

Alzheimer's Disease International – International Federation of Alzheimer's Disease and Related Disorders Societies (Fédération internationale des associations Alzheimer et autres associations traitant de troubles similaires)

Asociación para el Desarrollo « Foro Rural Mundial »
Association of the Indigenous Peoples in the Ryukyus
Autism Speaks
Beit Issie Shapiro – Amutat Avi
Bridges of Hope Project
Center for International Human Rights
Central British Fund for World Jewish Relief
Centro UNESCO di Firenze
Children of Peru Foundation
Climate Action Network Association
Concordis International Trust
Cubraiti
Deutsche Model United Nations
Doctors Worldwide
Ecoagriculture International
Edmund Rice International
Elizabeth Glaser Pediatric AIDS Foundation
Federación de Mujeres Progresistas
Federación Española de Mujeres Directivas Ejecutivas Profesionales
y Empresarias
Fondation pour l'étude des relations internationales et du développement
Fondation Yves Rocher
Fondazione Don Carlo Gnocchi
Food and Water Watch
Foundation for Global Sports Development
France terre d'asile
Global Hope Network International
Globethics.net Foundation
Grassroots Leadership
Hindu Council of New Zealand
International AIDS Society
International Council on Clean Transportation
International Federation of Anti-Leprosy Associations
International Legal Foundation
International Partners in Mission

International Risk Governance Council
Islands First
Japan Council against Atomic and Hydrogen Bombs (Gensuikyo)
(Conseil japonais contre les bombes A et H)
Japanese Association for the Right to Freedom of Speech
Khmers Kampuchea-Krom Federation
Land is Life
Mali Rising Foundation
National Engineers Week Foundation
Oidhaco, Bureau international des droits humains – action Colombie
Plataforma Portuguesa para os Direitos das Mulheres
Promocom
Quaker Earthcare Witness
Restless Development
Restoration and Healing
Sakyadhita
Scottish Association for Mental Health
Sigma Theta Tau, National Honorary Society of Nursing
Sir William Beveridge Foundation
Stichting Foundation Management EEAC
Stichting Global Reporting Initiative
Stiftung Brot fuer Alle
U.S. Green Building Council
US Human Rights Network
VDE Prüf- und Zertifizierungsinstitut
Vienna Economic Forum
Wahine Maori Queensland
Women and Children First UK
World Habitat Foundation
World Hunger Education Service
Worldwide Palliative Care Alliance
World Space Week Association

Khmers Kampuchea-Krom Federation

20. À sa 30^e séance, le 30 mai 2012, le Comité a entendu une déclaration du représentant de la République socialiste du Viet Nam, qui s'est exprimé en qualité

d'observateur. Celui-ci a demandé que soit officiellement enregistrée la protestation de son gouvernement contre la demande d'admission au statut consultatif spécial de l'organisation Khmer Kampuchea-Krom Federation, au sujet de laquelle le Comité a émis une recommandation favorable. Il a déclaré que cette organisation violait l'esprit, les buts et les principes de la Charte des Nations Unies, ainsi que les dispositions des paragraphes 2 et 57 de la résolution 1996/31, en prônant et en promouvant une sécession sur le territoire vietnamien, comme on peut le voir sur le site Internet officiel de cette organisation et dans les déclarations de ses dirigeants. Il a précisé que cette organisation était établie à l'étranger, qu'elle n'était absolument pas représentative de la population autochtone khmère du Vietnam et qu'elle menait des actions à visées politiques, consistant à calomnier, à fomenter des troubles et à compromettre l'unité nationale de l'État vietnamien. Il a souligné qu'au Viet Nam 54 groupes ethniques vivaient ensemble depuis des générations sur le même territoire, dans l'unité et dans un esprit d'assistance mutuelle mis au service de la construction et de la défense nationales. Il a également rappelé que les politiques mises en œuvre par le Gouvernement vietnamien pour améliorer les conditions de vie de tous les groupes ethniques, y compris les Khmers, s'étaient continuellement améliorées. Les représentants du Pakistan, de Cuba, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de la République bolivarienne du Venezuela et du Nicaragua ont dit regretter que ces faits n'aient pas été portés à la connaissance du Comité au cours des délibérations relatives à la demande d'admission. Ils ont déclaré souhaiter que cette question soit soumise à l'examen du Conseil et ont noté l'importance que revêtait l'échange d'informations avec les États observateurs lors de l'examen des demandes d'admission. La représentante des États-Unis d'Amérique a déclaré que sa délégation n'appuierait pas une invalidation de la décision prise par consensus par le Comité d'accorder le statut spécial à cette organisation. Elle a également souligné que sa délégation avait examiné très attentivement les renseignements fournis par l'organisation avant de se joindre au consensus.

Nouvelles demandes dont l'examen est reporté

21. Le Comité a décidé de reporter l'examen des demandes d'admission des 49 organisations ci-après en attendant de recevoir les réponses aux questions qu'il leur a posées lors de la reprise de sa session de 2012 :

350.org

Acronym Institute

African Refugee Development Center

Alternatives, réseau d'action et communication pour le développement international

American Library Association

Anchor of Salvation International Ministries

Asociación Española para el Derecho Internacional de los Derechos Humanos

Association Tierra Incógnita

Canadian Shooting Sports Association

Care Continuum Alliance

Casa Generalizia della Società del Sacro Cuore

Centre pour les droits civils et politiques
Conservation International Foundation
Deutsches Komitee für UN Women
Educació per a l'Acció Crítica
Environmental Justice Foundation Charitable Trust
Equal Rights Trust
European Center for Constitutional and Human Rights
Fondation Alkarama
Fondation pour les études et recherches sur le développement international
Friends of ISTAR
Fundación DARA Internacional
Geneva Institute for Human Rights
Helping Hands International Foundation
Human Rights Foundation
Institute for Human Rights and Business Limited
Institute for Practical Idealism
International Coalition of Historic Site Museums of Conscience
International Family Forestry Alliance
Jewish Voice Ministries International
Negev Coexistence Forum
NF Forbundet
Organisation pour la femme et le développement
Physicians Committee for Responsible Medicine
Réseau Euro-Méditerranéen des droits de l'homme (Euro-Mediterranean Human Rights Network)
Réseau international des droits humains
Rokpa International
Rosa-Luxemburg-Stiftung – Gesellschaftsanalyse und Politische Bildung
Simons Foundation
Sisters Inside
Society for the Policing of Cyberspace
Solar Energy Industries Association
Stichting Global Human Rights Defence
Stichting Justitia et Pax Nederland
Un Ponte Per...
Under The Same Sun Fund

United Sikhs

World Faith

World Pulse Voices

Demandes de reclassement

22. À sa 25^e séance, le 24 mai 2012, et à sa 29^e séance, le 29 mai 2012, le Comité a examiné cinq demandes de reclassement au statut consultatif, soit une nouvelle demande de reclassement, figurant dans le document E/C.2/2012/R.3/Add.1, et quatre demandes de reclassement dont l'examen avait été reporté, figurant dans le document E/C.2/2012/CRP.7. Il a décidé de recommander le reclassement du statut d'une organisation inscrite sur la liste du statut consultatif spécial au statut consultatif général [voir chap. I, projet de décision, I, al. b)].

23. À la même séance, le Comité a décidé de reporter l'examen des demandes de reclassement des quatre organisations suivantes :

Geriatrics Care Foundation of Pakistan

International Federation of Consular Corps and Associations

International Institute of Administrative Sciences (Institut international des Sciences administratives)

World Council for Curriculum and Instruction

Demandes de changement de nom

24. À sa 27^e séance, le 25 mai 2012, le Comité a examiné sept demandes de changement de nom émanant d'organisations dotées du statut consultatif et qui figurent dans le document E/C.2/2012/CRP.8. À sa 28^e séance, également le 25 mai 2012, il a pris acte des sept changements de noms [voir chap. I, projet de décision I, al. c)].

III. Rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

A. Rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil dont l'examen avait été reporté lors de la reprise de sa session

25. À sa 26^e séance, le 25 mai, le Comité était saisi d'un mémorandum du Secrétaire général contenant un récapitulatif des rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général ou spécial auprès du Conseil et portant sur leurs activités pour la période de 1998 à 2010, dont l'examen avait été reporté lors de sessions précédentes du Comité (voir E/C.2/2012/CRP.6). Sur les 21 rapports en question, le Comité a pris note de celui de l'organisation ci-après [voir chap. I, projet de décision I, alinéa d)] :

Freedom House (2003-2006)

26. La représentante de Cuba a déclaré que sa délégation se dissociait de la décision de prendre note de ce rapport quadriennal, affirmant que cette organisation était loin d'agir conformément aux normes et aux principes – clairement énoncés dans la résolution 1996/31 – que les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social étaient tenues de respecter. Cette organisation menait des actions politiquement motivées visant à déstabiliser des gouvernements légitimes, en particulier dans des pays en développement. Nullement indépendante, elle disposait d'un budget annuel de 1,5 milliard de dollars, essentiellement financé par le Gouvernement des États-Unis et ses organismes. Entre autres méfaits, elle propageait des informations fausses et malveillantes sur Cuba, afin d'inciter la communauté internationale à condamner la révolution cubaine. L'intervenante a également souligné que certains représentants de cette organisation avaient des liens manifestes avec des terroristes. Les délégations du Nicaragua, du Soudan et du Venezuela se sont également dissociées de la décision et ont appuyé la déclaration de la représentante de Cuba.

27. Le Comité a décidé de reporter l'examen de 20 rapports quadriennaux, présentés par les 16 organisations suivantes :

- Asociatia Pro Democratia (2007-2010)
- Assemblée arménienne d'Amérique
- Congrès mondial ukrainien (2003-2006)
- Fédération internationale des journalistes (2005-2008)
- Fédération internationale des PEN clubs (2006-2009)
- France Libertés : Fondation Danielle Mitterrand (2007-2010)
- Freedom House (2007-2010)
- Human Rights First (2007-2010)
- Human Rights Watch (2005-2008)
- Institut international de la presse (2001-2004) (2005-2008)
- Internationale démocrate centriste (1998-2001) (2002-2005) (2006-2009)
- National Council of Women of Thailand (2000-2003)
- Reporters sans frontières international (2005-2008)
- Society for Threatened Peoples (2001-2004) (2005-2008)
- Syriac Universal Alliance (2007-2010)
- Union internationale de la jeunesse socialiste (2005-2008)

B. Examen des rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil

28. À sa 26^e séance, le 2 mai 2012, le Comité a examiné le point 4 b) de son ordre du jour, intitulé « Examen des rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil ». Il était saisi

de notes du Secrétaire général transmettant 151 nouveaux rapports quadriennaux (E/C.2/2012/2/Add.26-33, E/C.2/2012/CRP.13/Rev.1, E/C.2/2012/CRP.15 et E/C.2/2012/CRP.16). Le Comité a pris note des rapports quadriennaux de 150 de ces organisations [voir chap. I, projet de décision I, alinéa d)]. Il a décidé de surseoir à l'examen d'un rapport, présenté par l'organisation suivante :

Congrès mondial ukrainien (2007-2010)

29. À sa 31^e séance, le 8 juin 2012, le Comité a pris acte de la présentation tardive des rapports quadriennaux des 13 organisations ci-après, et noté qu'il examinerait ces rapports à sa session ordinaire de 2013 :

Care International

China Great Wall Society

China Green Foundation

General Federation of Jordanian Women

Institut d'études en science cognitive

International Confederation for Family Support

Jamaican Association on Mental Retardation

Jordanian Hashemite Fund for Human Development

Maryam Ghasemi Educational Charity Institute

National Association for the Advancement of Colored People

Singamma Sreenivasan Foundation

Stree Mukti Sanghatana

Zoroastrian Women's Organization

C. Suspension du statut consultatif d'organisations en retard d'un rapport quadriennal ou plus

30. À sa 27^e séance, le 25 mai 2012, le Comité a examiné le point 6 c) de l'ordre du jour. Le Secrétariat l'a informé que, conformément à la résolution 2008/4 du Conseil, il avait envoyé trois avis aux organisations non gouvernementales qui n'avaient pas respecté l'obligation de présenter un rapport quadriennal en 2011. Le Secrétariat avait également demandé l'aide des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies des pays dans lesquels ces organisations non gouvernementales avaient leur siège.

31. Conformément aux directives énoncées dans la résolution 2008/4 du Conseil, le Comité a donc adopté un projet de décision recommandant au Conseil de suspendre pour un an le statut consultatif de 202 organisations non gouvernementales qui n'avaient pas présenté de rapports quadriennaux (voir chap. I, projet de décision III). Le Comité a demandé au Secrétariat d'aviser ces organisations de la suspension de leur statut consultatif et d'en informer les missions permanentes des pays dans lesquels ces organisations avaient leur siège.

D. Rétablissement du statut consultatif d'organisations non gouvernementales dont le statut avait été suspendu suite à la non-présentation des rapports quadriennaux

32. À sa 27^e séance, le 25 mai, conformément à la résolution 2008/4 et à la décision 2011/230 du Conseil, le Comité a décidé de recommander le rétablissement du statut consultatif de 27 organisations à la suite de la réception de leurs rapports quadriennaux attendus avant la fin de la période de suspension (voir chap. I, projet de décision IV).

E. Retrait du statut consultatif des organisations n'ayant toujours pas présenté leurs rapports quadriennaux

33. À la 27^e séance, le 25 mai, le Secrétariat a informé le Comité que, conformément à la résolution 2008/4 du Conseil, il avait adressé trois avis aux organisations non gouvernementales qui figuraient déjà sur la liste des organisations dont le statut consultatif était suspendu pour un an faute d'avoir présenté leurs rapports quadriennaux et qu'il n'avait pas reçu de réponse de 75 de ces organisations. Le Secrétariat a informé le Comité qu'il avait également demandé l'aide des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies des pays dans lesquels ces organisations avaient leur siège.

34. Par conséquent, le Comité a décidé de recommander au Conseil de retirer le statut consultatif des 75 organisations non gouvernementales n'ayant toujours pas présenté leurs rapports quadriennaux, conformément aux directives énoncées dans la résolution 2008/4 du Conseil et rappelant la décision 2010/230 (voir chap. I, projet de décision V). Le Comité a également demandé au Secrétaire général d'aviser les organisations concernées du retrait de leur statut consultatif et d'en informer les missions permanentes des pays dans lesquels ces organisations avaient leur siège.

IV. Renforcement du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat

35. À sa 18^e séance, le 21 mai, le Comité a examiné conjointement le point 5 de l'ordre du jour intitulé « Renforcement du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat », le point 6 intitulé « Examen des méthodes de travail du Comité » et le point 8 intitulé « Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG » et entendu des rapports oraux présentés par le Secrétariat.

36. Le Service des organisations non gouvernementales a mis en lumière les difficultés rencontrées par le Comité et par lui-même face à l'augmentation rapide de la charge de travail, en particulier en ce qui concerne les nouvelles demandes, et a souligné qu'il fallait mobiliser des ressources à l'appui du système informatisé, en s'efforçant de faire en sorte que ce système aide au mieux le Comité à venir à bout de sa charge de travail.

**V. Examen des méthodes de travail du Comité :
application de la résolution 1996/31 du Conseil
économique et social, notamment en ce qui concerne
le processus d'accréditation des représentants
des organisations non gouvernementales,
et de la décision 1995/304 du Conseil**

Questions connexes diverses

37. Les délégations ont demandé un délai supplémentaire pour réfléchir aux éléments susceptibles de contribuer à améliorer les méthodes de travail du Comité, notamment en ce qui concerne la procédure d'examen des rapports quadriennaux des organisations non gouvernementales. Des consultations informelles se tiendraient à cette fin ultérieurement. À la 26^e séance, le 25 mai, le représentant de l'Inde a demandé qu'à l'avenir le Secrétariat présente les demandes de changement de dénomination accompagnées des documents correspondants.

Déclarations d'organisations non gouvernementales à la session de fond de 2012 du Conseil

38. À sa 18^e séance, le 21 mai 2011, le Comité a pris acte des demandes présentées par les 66 organisations non gouvernementales ci-après², dotées du statut consultatif et devant être entendues par le Conseil lors du débat de haut niveau de sa session de fond de 2012 (voir E/C.2/2012/CRP.14) :

5th Pillar (statut consultatif spécial, 2011)

American Association of Retired Persons (statut consultatif général, 1995)

African Citizens Development Foundation (statut consultatif spécial, 2009)

African Youth Movement (statut consultatif spécial, 2006)

Agewell Foundation (statut consultatif spécial, 2011)

Asociación Nacional de Empresarios de Colombia (statut consultatif spécial, 2011)

Association « Umid » d'aide au développement social (statut consultatif spécial, 2011)

Association internationale d'ontopsychologie (statut consultatif spécial, 1999)

Association mauritanienne pour la promotion du droit (statut consultatif spécial, 2011)

Center for Inquiry (statut consultatif spécial, 2005)

Center for Women's Global Leadership (statut consultatif spécial, 2000)

Centro de Investigación Social, Formación y Estudios de la Mujer (statut consultatif spécial, 1997)

² Le statut actuel de l'organisation et l'année de son attribution sont indiqués entre parenthèses après le nom de l'organisation.

Cercle d'initiative commune pour la recherche, l'environnement et la qualité (statut consultatif spécial, 2011)

Child Helpline International (statut consultatif spécial, 2011)

China Energy Fund Committee (statut consultatif spécial, 2011)

Confédération internationale de la bijouterie, joaillerie et orfèvrerie (statut consultatif spécial, 2006)

Confederazione Generale Italiana del Lavoro (statut consultatif spécial, 1999)

Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies (statut consultatif général, 2002)

Conseil consultatif d'organisations juives (statut consultatif spécial, 1947)

Conseil national des femmes métisses (statut consultatif général, 1997)

Convention of Independent Financial Advisors (statut consultatif spécial, 2007)

Credo-Action (statut consultatif spécial, 2007)

Espace Afrique international (statut consultatif spécial, 2007)

Ethiopian World Federation (statut consultatif spécial, 2002)

Federación Internacional de Asociaciones de Ayuda Social Ecológica y Cultural (statut consultatif spécial, 2007)

Fédération russe des syndicats indépendants (statut consultatif spécial, 1998)

Fondation Ma'arj pour la paix et le développement (statut consultatif spécial, 2010)

Fondation mondiale pour la démocratie et le développement (statut consultatif spécial, 2004)

Fonds international pour la presse eurasiennne (statut consultatif spécial, 2007)

Forum des ONG féminines du Kirghizistan (statut consultatif spécial, 2005)

Fundação de Assistência Medica Internacional (statut consultatif spécial, 2008)

IFENDU for Women's Development (statut consultatif spécial, 2010)

Imam Ali's Popular Students Relief Society (statut consultatif spécial, 2010)

Institut des relations inter-balkaniques (statut consultatif spécial, 1998)

Institut du développement social international (statut consultatif spécial, 2000)

Instituto para la Participación y el Desarrollo-INPADE (statut consultatif spécial, 2011)

International Committee for Arab-Israeli Reconciliation (statut consultatif spécial, 2006)

International Health Awareness Network (statut consultatif spécial, 1998)

International Multiracial Shared Cultural Organization (statut consultatif spécial, 1995)

International Presentation Association of the Sisters of the Presentation of the Blessed Virgin Mary (statut consultatif spécial, 2000)

Justice for All – Prison Fellowship Ethiopia (statut consultatif spécial, 2010)

Kenya Community Development Group (statut consultatif spécial, 2011)

Legião da Boa Vontade (statut consultatif général, 1999)

Millennium Institute (statut consultatif spécial, 2003)

Minhaj-ul-Quran International (statut consultatif spécial, 2011)

Missions salésiennes (statut consultatif spécial, 2007)

National Association of Realtors (statut consultatif spécial, 1989)

New Future Foundation (statut consultatif spécial, 2008)

Nord-Sud XXI (statut consultatif spécial, 1995)

Organisation internationale pour le progrès industriel, spirituel et culturel (section de l'Inde du Sud) (statut consultatif spécial, 2007)

Organización de Entidades Mutuales de las Américas (ODEMA) (statut consultatif spécial, 2011)

Peace Child International (statut consultatif spécial, 1997)

Policy Research (statut consultatif spécial, 2011)

Rehab Group (statut consultatif spécial, 1996)

RESO-Femmes (statut consultatif spécial, 2011)

Samaj Kalyan O. Unnayan Shangstha (statut consultatif spécial, 2010)

Service and Research Institute on Family and Children (statut consultatif spécial, 1999)

Société internationale des médecins pour l'environnement (statut consultatif spécial, 2002)

Société mondiale de victimologie (statut consultatif spécial, 1987)

Société mondiale pour la protection des animaux (statut consultatif spécial, 1971)

Society for Industrial and Organizational Psychology (statut consultatif spécial, 2011)

Society of Catholic Medical Missionaries (statut consultatif spécial, 2000)

To Love Children Educational Foundation International (statut consultatif spécial, 2006)

Univers de solidarité et de développement (statut consultatif spécial, 2011)

Université spirituelle internationale Brahma Kumaris (statut consultatif général, 1998)

VAAGDHARA (statut consultatif spécial, 2011)

VI. Examen des rapports spéciaux et des plaintes des États Membres

Fondation Ma'arj pour la paix et le développement

39. Le 11 mai 2012, le Service des organisations non gouvernementales a reçu de la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies le texte d'une plainte concernant une violation de la résolution 1996/31 par la Fondation Ma'arj pour la paix et le développement, organisation dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil. À sa 18^e séance, le 21 mai 2012, le Comité a pris note de cette lettre (voir l'annexe I).

Interfaith International

40. À sa 18^e séance, le 21 mai 2012, le Comité a entendu une plainte du représentant du Pakistan qui faisait suite à une lettre par laquelle la Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies dénonçait l'organisation Interfaith International, dont le statut consultatif avait été suspendu pour deux ans, par consensus, en 2010, par la décision 2010/215 de l'ECOSOC (voir l'annexe II). Le représentant du Pakistan a expliqué que l'organisation n'avait pas respecté les termes de sa suspension en organisant des manifestations et en distribuant des prospectus à la dix-neuvième session du Conseil des droits de l'homme, en faisant croire, notamment sur son site Web, qu'elle était dotée du statut consultatif. Il a ajouté que l'organisation avait déjà été rappelée à l'ordre par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour des raisons similaires. Il a demandé que le statut consultatif soit retiré à cette organisation pour violation flagrante de la décision 2010/215 du Conseil et pour diffusion de fausses informations auprès des organismes des Nations Unies, des États Membres et de la société civile. Le Chef du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales a confirmé que l'organisation en question avait violé les dispositions de la décision de suspension.

41. Le représentant de la Belgique a demandé au Comité de permettre à l'organisation de répondre à cette plainte, en application de l'article 15 de la résolution 1996/31 de l'ECOSOC, en indiquant qu'il préférerait la solution d'une nouvelle suspension. Les représentants de la Chine, du Soudan, du Sénégal, du Nicaragua, de la République bolivarienne du Venezuela, du Maroc, de la Turquie et du Burundi ont appuyé la proposition du Pakistan. Le représentant des États-Unis d'Amérique, appuyé par le Pérou et Israël, a demandé un délai supplémentaire pour examiner la plainte, entendre l'organisation concernée et prendre une décision durant la session. Le représentant de la Suisse, s'exprimant en qualité d'observateur, a souligné que l'article 56 de la résolution 1996/31 du Conseil reconnaissait un droit de réponse à l'organisation. Le représentant du Pakistan a indiqué que, même si aucune disposition de ladite résolution ne prévoyait de droit de réponse, eu égard au principe de transparence et aux garanties d'une procédure régulière, il était disposé à ce que le Comité entende la réponse de l'organisation concernée avant de prendre une décision.

42. À sa 19^e séance, qui s'est aussi tenue le 21 mai 2012, le Comité a décidé d'adresser une lettre à l'organisation pour lui demander d'indiquer, avant le 24 mai 2012, pourquoi elle avait utilisé un logo qui la présentait comme une organisation dotée du statut consultatif, si elle avait pris part à des manifestations en marge de la

dix-neuvième session du Conseil des droits de l'homme ou en avait organisé, comment elle s'y était prise étant donné que son statut était suspendu, pourquoi son site Web continuait d'afficher que l'organisation était dotée du statut consultatif et si elle considérait que ces activités et ces agissements étaient en conformité avec la décision 2010/215 et la résolution 1996/31 du Conseil.

43. À sa 27^e séance, le 25 mai 2012, l'organisation ayant répondu à ses questions, le Comité a repris l'examen de la plainte du Pakistan. Le représentant du Pakistan a souligné que la réponse de l'organisation confirmait que cette dernière avait clairement violé les dispositions de la décision de suspension. Il a donc demandé au Comité que, pour assurer le respect de ses décisions et veiller à ce que les activités de toutes les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif se conforment au Règlement intérieur, le statut consultatif soit retiré à cette organisation non gouvernementale, conformément à la résolution 1996/31.

44. Le Comité a décidé par consensus de recommander que le Conseil retire le statut de l'organisation (voir chap. I, projet de décision II).

45. Le représentant des États-Unis d'Amérique a indiqué que sa délégation s'était jointe au consensus à contrecœur mais que son pays ne pensait pas que les actions de l'organisation justifiaient une mesure aussi extrême. Le représentant de la Belgique a précisé que son pays estimait que le retrait était une sanction disproportionnée mais qu'il s'était joint au consensus par respect du Règlement du Comité.

Centre Europe-tiers monde

46. À la 18^e séance, le 21 mai 2012, le Président a informé le Comité que la période de suspension du statut consultatif de l'organisation Centre Europe-tiers monde (décision 2010/221 du Conseil en date du 19 juillet 2010) expirerait en juillet 2012.

47. À la même séance, le Comité a entendu une déclaration du représentant de la Turquie concernant Centre Europe-tiers monde (voir l'annexe III), qui rappelait les raisons pour lesquelles le Comité avait décidé, par consensus, d'en suspendre le statut consultatif, prenait note de la lettre d'engagement que l'organisation avait soumise à la demande du Comité et relevait que le site Web de l'organisation violait toujours la résolution 1996/31. Le représentant a précisé que la Turquie ne s'opposerait pas au rétablissement du statut consultatif de l'organisation mais qu'elle exigeait que celle-ci prenne immédiatement les dispositions nécessaires pour faire en sorte que les causes de sa suspension ne persistent pas. Enfin, il a souligné que la Turquie suivrait de près les activités de Centre Europe-tiers monde et que, si elle s'apercevait que l'organisation continuait de ne pas respecter ses obligations après le rétablissement de son statut ou qu'elle reproduisait les mêmes agissements qu'avant sa suspension, la Turquie se réservait le droit de demander le retrait ou une autre suspension de son statut consultatif.

VII. Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 2013 du Comité

48. À sa 30^e séance, le 30 mai 2012, le Comité a examiné le point 9 de son ordre du jour; il était saisi du projet d'ordre du jour provisoire de sa session de 2013 (E/C.2/2012/L.1).

49. À la même séance, le Comité a décidé de recommander au Conseil les dates ci-après pour ses sessions de 2013 : du 21 au 30 janvier et le 8 février 2013 pour sa session ordinaire et du 20 au 30 mai et le 7 juin 2013 pour la reprise de sa session.

VIII. Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

50. Le Comité chargé des organisations non gouvernementales a repris sa session de 2012 du 21 au 30 mai et le 8 juin. Il a tenu 14 séances.

B. Participation

51. Les 19 membres du Comité ont participé à la session, ainsi que des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des observateurs d'États non membres, des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations non gouvernementales. La liste des participants a été publiée sous la cote E/C.2/2012/INF/1.

52. À la reprise de sa session de 2012, le Comité a entendu six représentants d'organisations non gouvernementales, qui ont eu l'occasion de répondre aux questions du Comité. Les précisions apportées par les représentants ont facilité les débats et permis au Comité de prendre ses décisions.

C. Ordre du jour

53. L'ordre du jour (E/C.2/2012/1) de la session ordinaire de 2012 et de sa reprise est le suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales :
 - a) Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures;
 - b) Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement;
 - c) Demandes émanant d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social qui ont

fusionné avec d'autres organisations non gouvernementales non dotées de ce statut.

4. Rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social :
 - a) Examen des rapports quadriennaux dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures;
 - b) Examen des rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil.
5. Renforcement du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat.
6. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, notamment en ce qui concerne le processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil :
 - a) Processus d'accréditation des représentants d'organisations non gouvernementales;
 - b) Examen des questions inscrites à l'ordre du jour du groupe de travail officieux;
 - c) Questions connexes diverses.
7. Examen des rapports spéciaux.
8. Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG.
9. Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 2013 du Comité.
10. Adoption du rapport du Comité.

D. Documentation

54. La liste des documents dont le Comité était saisi à la reprise de sa session de 2012 sera publiée sous la cote E/C.2/2012/INF/2.

IX. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de la reprise de sa session de 2012

55. À sa 30^e séance, le 30 mai 2012, le Comité était saisi d'un projet de rapport; il a autorisé le Rapporteur à en établir la version définitive avec l'aide du Secrétariat et en concertation avec les membres du Comité, selon qu'il conviendrait, en vue de le présenter au Conseil économique et social pour qu'il y donne les suites qu'il jugerait utiles.

56. À sa 31^e séance, le 8 juin 2012, le Comité a adopté le présent rapport.

Annexe I

Lettre datée du 11 mai 2012, adressée au Chef du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat par le Représentant permanent adjoint d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je souhaite par la présente appeler votre attention sur une manifestation très préoccupante organisée par la Fondation Ma'arj pour la paix et le développement, organisation accréditée auprès de l'Organisation par l'entremise du Comité chargé des organisations non gouvernementales.

Le 19 mars 2012, la Fondation Ma'arj a organisé, en marge de la dix-neuvième session du Conseil des droits de l'homme à Genève, une manifestation dont un invité était Ismail al-Ashqar, un haut responsable du Hamas que de nombreux États considèrent comme une organisation terroriste.

Le Hamas tue et torture systématiquement les opposants politiques, utilise les enfants comme des boucliers humains et des kamikazes, asservit brutalement les femmes et prend régulièrement et délibérément des écoles, des synagogues et des villes israéliennes pour cibles de ses attaques à la roquette. La charte du Hamas continue de prôner la destruction d'Israël, État Membre de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que le génocide du peuple juif. C'est tourner en dérision l'Organisation des Nations Unies que de donner au Hamas la possibilité de s'exprimer à Genève, sous les auspices de l'Organisation.

En organisant cette manifestation, la Fondation Ma'arj a contrevenu à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social qui lui fait obligation de se conformer constamment aux principes régissant l'établissement et la nature des relations nouées avec le Conseil économique et social aux fins de consultations.

L'ONU ne peut pas servir de tribune pour la diffusion de messages de haine et d'incitation à la haine. Devant ce manquement flagrant de la Fondation Ma'arj, je vous saurais gré de bien vouloir porter cette plainte officielle à l'attention des membres du Comité chargé des organisations non gouvernementales durant la session en cours, qui se tiendra du 21 au 30 mai 2012.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent adjoint
(*Signé*) Haim Waxman

Annexe II

Lettre datée du 15 mai 2012, adressée au Président du Comité chargé des organisations non gouvernementales par le Représentant permanent par intérim du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

La présente lettre s'inscrit dans le cadre de la reprise de la session du Comité chargé des organisations non gouvernementales, qui se tiendra du 21 au 30 mai 2012.

Je souhaiterais vous informer que, lors de la session susmentionnée, le Gouvernement pakistanais soumettra à l'attention des membres du Comité, au titre du point 7 de l'ordre du jour, un rapport spécial sur les manquements répétés de l'organisation non gouvernementale Interfaith International.

En 2010, sur la recommandation du Comité, le Conseil économique et social a suspendu le statut consultatif d'Interfaith International pour une période de deux ans (décision 2010/215 du Conseil). Il importe de rappeler que cette décision a été prise par consensus et que cette organisation non gouvernementale a été accusée notamment d'enfreindre continuellement les règles et procédures régissant la participation des organisations non gouvernementales aux activités de l'ONU. Malheureusement, cette suspension n'a eu aucun effet sur cette organisation, qui a poursuivi ses activités inopportunes.

En mars 2012, durant la dix-neuvième session du Conseil des droits de l'homme, en violation des règles établies concernant la participation des organisations non gouvernementales aux activités de l'ONU, Interfaith International a organisé des manifestations parallèles dans les locaux de l'ONU, au mépris total de la décision du Conseil économique et social, et a distribué ouvertement des prospectus sur ces manifestations en qualité d'organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil. Le Secrétaire général de l'organisation, M. Graves, a même présidé et animé l'une de ces manifestations. Des exemplaires des prospectus susmentionnés ainsi que de la correspondance échangée entre la Mission du Pakistan et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme à ce sujet sont jointes, pour information, à la présente lettre.

Comme vous le savez, aux termes du paragraphe 67 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, la participation aux activités de l'ONU et l'utilisation des locaux de l'ONU sont réservées aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif. Cette organisation a non seulement violé cette règle établie mais a également induit en erreur les organismes des Nations Unies, les États Membres et la communauté dont elle fait partie, c'est-à-dire la société civile, en se présentant comme une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Elle a ainsi commis non seulement une entorse au règlement régissant la participation des ONG aux activités de l'ONU mais aussi une violation flagrante de la décision du Conseil économique et social.

Ce manquement ne peut pas et ne devrait pas être toléré par le Comité. C'est pourquoi nous soumettons au Comité le présent dossier de demande de retrait du statut consultatif de cette organisation. En prenant cette décision, le Comité s'assurera que ses décisions sont respectées par la communauté des ONG et que la participation des ONG aux activités de l'ONU se conforme rigoureusement aux règles et procédures établies.

Je sais pouvoir compter sur la sagesse dont feront preuve les membres du Comité en appuyant sans réserve cette décision. Ma délégation se tient à votre disposition et à la disposition des autres membres du Comité pour répondre aux questions qu'ils jugeront utile de lui poser.

Le Représentant permanent par intérim
(*Signé*) Raza Bashir **Tarar**

Annexe III

Déclaration faite par le représentant de la Turquie à la 18^e séance, le 21 mai 2012

Mesdames et Messieurs les représentants,

La Turquie apprécie le rôle joué par les organisations non gouvernementales dans le domaine des droits de l'homme et salue les efforts faits par nombre d'entre elles pour contribuer de manière effective et constructive à l'action des Nations Unies. La Turquie, qui attache beaucoup d'importance à la promotion et à la protection des droits de l'homme, continue de leur apporter son appui, dans la mesure où elles assurent la promotion des droits de l'homme aux niveaux national et international.

C'est dans cet esprit et dans cette optique que certains principes concernant l'action des organisations non gouvernementales dans le système des Nations Unies ont été énoncés dans les paragraphes pertinents de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996. Aux termes de ladite résolution, les organisations non gouvernementales sont tenues de régler leur action sur les principes de l'Organisation des Nations Unies.

À la 28^e séance de la reprise de sa session, en mai 2010, cet auguste comité a décidé par consensus de recommander la suspension, pour une période de deux ans, du statut consultatif du Centre Europe-tiers monde pour non-respect des principes et principales obligations énoncés dans la résolution 1996/31 du Conseil; en effet, l'organisation avait porté atteinte à l'intégrité territoriale et à l'unité politique de la Turquie, s'était livrée, pour des raisons politiques, à des affirmations gratuites contre la Turquie, avait cautionné et incité à commettre des actes de terrorisme contre des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et était devenue un instrument de propagande pour PKK/Kongra-Gel, une organisation terroriste responsable de la mort de dizaines de milliers d'innocents, qui figurait sur la liste des organisations terroristes de nombreux pays et organisations.

Le Comité avait également décidé de demander à l'organisation de s'engager, par une lettre, à se conformer constamment aux principes régissant l'établissement et la nature de ses rapports consultatifs avec le Conseil, conformément au paragraphe 55 de la résolution 1996/31 du Conseil. Le Comité a été informé de la présentation de cette lettre au cours de sa session ordinaire.

Nous nous félicitons de ce que le Comité ait démontré, de manière responsable et cohérente, sa position quant à la nécessité de se conformer aux principes et aux obligations de base énoncés dans la résolution 1996/31 du Conseil.

Nous constatons également que cette organisation a adressé au Comité une lettre par laquelle elle s'est engagée à respecter les obligations énoncées au paragraphe 55 de la résolution. Nous considérons cette lettre comme un engagement.

Malheureusement, en dépit de cet engagement, le site Web de cette organisation non gouvernementale affiche encore les documents (déclarations et interventions) à l'origine de la suspension de son statut, textes qui ne respectent pas la terminologie des Nations Unies, contiennent des affirmations gratuites à

motivations politiques contre la Turquie et présentent des terroristes et des narcotrafiquants internationaux comme des défenseurs des droits de l'homme.

La Turquie ne s'opposera pas cette fois-ci au rétablissement du statut consultatif du Centre Europe-tiers monde. Elle espère toutefois que l'organisation s'en tiendra à son engagement formel et prendra les mesures nécessaires pour faire en sorte que ce qui avait conduit à la suspension de son statut ne se reproduise pas. Rappelant la lettre par laquelle l'organisation affirme sa volonté de se conformer constamment aux principes régissant l'établissement et la nature des rapports consultatifs avec le Conseil, la Turquie exige qu'elle apporte immédiatement des changements à son site Web pour le rendre conforme à la terminologie des Nations Unies.

La Turquie suivra attentivement les activités de Centre Europe-tiers monde. Si, après avoir retrouvé son statut consultatif, cette organisation ne respecte pas l'engagement qu'elle a pris dans sa lettre, les obligations et les responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et les principes énoncés dans la résolution 1996/31, et commet non seulement les mêmes actes qu'avant la suspension de son statut mais d'autres actes de même nature, la délégation turque se réserve le droit de solliciter le retrait ou une nouvelle suspension de son statut.

En rappelant qu'une des fonctions du Comité consiste à vérifier que les organisations non gouvernementales et leurs représentants se conforment constamment aux principes régissant l'établissement et la nature des rapports consultatifs avec le Conseil économique et social, je demande que la présente déclaration soit consignée dans le compte rendu officiel de nos débats.
